

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 26 octobre 2015

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ Dossier R-3925-2015.

Approbation de l'entente entre Hydro-Québec Distribution (HQD) et TransCanada Énergie (TCE) visant l'utilisation de la centrale de Bécancour en période de pointe.

**Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0042 du 14 octobre 2015 d'Hydro-Québec Distribution sur les demandes de frais.**

---

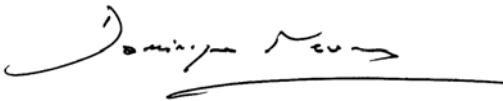
Chère Consœur,

Suite au dépôt de notre demande de remboursement de frais C-SÉ-AQLPA-0013 et de sa lettre d'accompagnement SÉ-AQLPA-0012 le 1<sup>er</sup> octobre 2015, nous avons constaté que plusieurs autres intervenants ayant participé activement à l'audience ont également logé des demandes de frais d'un montant supérieur au barème de 10 000 \$ plus taxes.

Dans sa lettre du B-0042 du 14 octobre 2015, Hydro-Québec Distribution s'oppose à ces demandes de dépassement de barème, mais ne répond pas spécifiquement aux arguments soumis de part et d'autre au soutien d'un tel dépassement.

Nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à prendre en considération la justification de notre demande de frais telle qu'énoncée dans notre lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2015, à exercer sa discrétion de manière à permettre le dépassement du barème susdit conformément à **l'article 18 du Guide** et à accueillir la demande de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) telle que déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.